

## Pour une Plaine préservée

**TERRITOIRE** Avec la création de trois périmètres de protection de zones agricoles, la Communauté d'agglomération Saint Germain Boucles de Seine confirme sa volonté de préserver durablement l'ensemble des espaces inclus dans le SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) et par là-même, les activités agricoles des secteurs maraîchers de Montesson, Carrières-sur-Seine et Sartrouville.



Le 12 décembre, en séance communautaire, la création de trois Zones Agricoles Protégées - ZAP - situées dans la plaine de Montesson a été actée à la suite de l'avis favorable du commissaire enquêteur à l'issue de l'enquête publique, « sous réserve que les communes concernées

régissent l'autorisation de construire des serres et châssis ». Concrètement cela signifie que la Communauté d'agglomération s'engage dans une politique préventive afin de pérenniser la vocation agricole de la zone, de préserver cet espace à la situation géographique exceptionnelle et de perpétuer un espace

agricole dynamique, cohérent, fonctionnel et productif, tout en laissant les entreprises se développer sur ces espaces comme elles le souhaitent.

Rappelons que la Plaine reste une des principales zones de production maraîchère d'Île-de-France : 25 % de la production régionale de salades, 5 % de la production nationale. Douze exploitations en activité sont identifiées dans les trois communes, dont deux grosses structures exploitant plus de 50 ha, neuf exploitations de moins de 10 ha en moyenne, et une champignonnière.

### À PROPOS DE LA ZAP

La Zone Agricole Protégée est à cheval sur trois communes : Montesson, Carrières-sur-Seine, Sartrouville. Elle a une surface totale de 277 ha\*, qui correspondent des surfaces effectivement cultivées aujourd'hui.

\*Montesson : 213 ha  
Carrières-sur-Seine : 53,8 ha  
Sartrouville : 10,5 ha